

## Frais d'inscription pour l'année 2021-2022 Étudiant étranger

Pour vous inscrire au Cégep Garneau, vous devez obligatoirement acquitter certains droits servant à couvrir les frais liés à votre inscription elle-même, à l'organisation de certains services aux étudiants et à certaines activités, de même que la cotisation à l'Association étudiante. Votre inscription est conditionnelle au paiement de ces frais.

### STATUT D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN

#### Frais obligatoires exigés par le Cégep

Droits d'inscription temps plein	20,00 \$
Droits afférents aux services complémentaires à l'enseignement	25,00 \$
Droits relatifs à des services complémentaires offerts à l'étudiant	121,00 \$
<b>Total</b>	<b>166,00 \$</b>

#### Autres frais obligatoires destinés à d'autres organismes

(Le Cégep agit ici à titre de percepteur de la cotisation.)

Cotisation à l'Association étudiante <sup>(1)</sup>	17,50 \$
Fonds de développement durable (incluant une contribution à la passe de session)	12,20 \$
<b>Total</b>	<b>29,70 \$</b>

<b>Total des frais obligatoires</b>	<b>195,70 \$</b>
-------------------------------------	------------------

#### Frais facultatifs

Cotisation annuelle à l'Association des parents des étudiants du Cégep Garneau <sup>(2)</sup>	5,00 \$
Carte de membre de COOPSCO F.-X.-Garneau <sup>(3)</sup>	20,00 \$
<b>Total</b>	<b>25,00 \$</b>

<b>Total des frais (incluant les frais facultatifs)</b>	<b>220,70 \$</b>
---	------------------

### ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

	Temps plein	Temps partiel
Formation préuniversitaire ou technique	220,70 \$ + 6 621,00 \$	32,20 \$ / heure
Techniques humaines	<b>6 841,70 \$</b>	
Techniques administratives	<small>(Ajoutez 410 \$ pour le diplôme du BI et 110 \$ pour le certificat du BI)</small>	
Techniques physiques	220,70 \$ + 8 571,00 \$	41,76 \$ / heure
Techniques des arts et des lettres	<b>8 791,70 \$</b>	
Techniques biologiques	220,70 \$ + 10 262,00 \$	49,92 \$ / heure
	<b>10 482,70 \$</b>	

#### Tarification des assurances des soins de santé

**Automne 2021 : 300 \$ | Hiver 2022 : 300 \$ | Hiver et été 2022\*\* : 420 \$ | Été 2022 : 120 \$**

\*\* Pour les étudiants qui fréquenteront le Cégep à l'hiver, nous sommes dans l'obligation de les couvrir aussi pour l'été, SAUF s'ils terminent leur DEC en mai.

- (1) Ces cotisations sont fixées par l'Association étudiante du Cégep Garneau conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*.
- (2) Cette cotisation assure le fonctionnement de l'Association des parents des étudiants du Cégep Garneau et lui permet d'exercer son mandat.
- (3) Si vous êtes déjà membre de COOPSCO F.-X.-Garneau, vous n'avez pas à payer ce montant puisque la carte est valide à vie.